



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions sociales

Question écrite n° 15842

Texte de la question

M. Jean-François Mattei attire l'attention du M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la situation financière des écoles de puéricultrices. Le financement des écoles est assuré par les subventions du ministère de tutelle, la participation des organismes gestionnaires, les frais de scolarité. Or, depuis plusieurs années, les subventions du ministère de l'emploi et de la solidarité sont en francs constants en baisse et insuffisants (en 1983 : 8 003 francs par élève ; en 1996 : 6 000 francs par élève). Le désengagement de l'Etat entraîne une situation délicate qui a pour conséquence une inégalité d'accès à la formation et une diminution du nombre de candidats. Les écoles sont notamment obligées d'augmenter les frais de scolarité de leurs élèves afin de pallier la diminution des aides du ministère de l'emploi et de la solidarité. Il lui demande donc quelles solutions il entend mettre en oeuvre pour permettre aux écoles de puéricultrices d'assurer leurs missions et s'il n'est pas possible d'envisager de nouvelles formes de cofinancement.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la loi de finances pour l'exercice 1997, les subventions allouées par l'Etat aux écoles de puéricultrices, comme à toutes les structures de formation de professionnels paramédicaux, ont effectivement été réduites. En revanche, la loi de finances adoptée par le Parlement pour 1998 reconduit les crédits votés en 1997, ce qui correspond de fait à une augmentation, le nombre d'étudiants admis en formation ayant, dans le même temps, diminué. Les écoles de puéricultrices ont d'ores et déjà reçu ou recevront tout prochainement un premier mandatement représentant 95 % de la subvention qui leur a été attribuée en 1997. Par ailleurs, la réflexion menée actuellement sur le financement de l'appareil de formation devrait aboutir à des mesures destinées à améliorer, à court et à moyen termes, leurs moyens de fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mattei](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15842

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1998, page 3360

Réponse publiée le : 3 août 1998, page 4354